

Tous les 3 mois, je peux déclarer mes ressources pour le Revenu de solidarité active (RSA) ou la prime d'activité sur l'appli mobile Caf – Mon Compte.

Comment accéder à ma déclaration ?



① J'accède à ma déclaration trimestrielle de ressources directement en cliquant sur le bouton **Faire ma déclaration** de l'alerte qui s'affiche.

② **Pratique !**

Pour bien recevoir toutes les alertes, je pense à activer les notifications en cliquant sur l'icône **Menu** de la barre de navigation de l'appli puis sur **Gérer mon compte > Mes notifications**.

Pour me rappeler quand faire ma déclaration, je consulte régulièrement la rubrique **Mon agenda**, accessible depuis le menu.

Quelles informations sont nécessaires ?



① Avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources, **je dois vérifier que les informations de mon profil sont bien à jour** et correspondent à ma situation familiale, professionnelle....

② Si mon profil est à jour, **je confirme que les informations sont exactes** en cochant la case avant de cliquer sur **Continuer**

③ Si mon profil n'est pas à jour, je peux le modifier en cliquant sur le crayon. Cette étape est indispensable pour faire ma déclaration.



Comment faire ma déclaration trimestrielle ?

Nouveau !

Votre déclaration de ressources pour le RSA et la prime d'activité évolue :

- une partie de vos ressources est déjà remplie avec le montant net social,
- les mois à déclarer changent.

Suivez nos conseils tout au long de votre déclaration.

[En savoir +](#)

Avant de commencer, vous avez besoin, pour octobre 2024, novembre 2024 et décembre 2024, des éléments suivants :

- Montant des revenus (salaires, indemnités journalières, indemnités de chômage, pensions...).

Cette déclaration est composée de deux étapes :
1. D'abord « Mes ressources pré-remplies » : vous devez vérifier, compléter et valider certains

Le montant des ressources préremplies et pris en compte pour le calcul de mes droits est le **montant net social**.

Si vous avez d'autres ressources à déclarer, cocher la case correspondante. Sinon cliquer sur "Continuer".

- Salaires (y compris montant perçu au titre du chômage partiel) ?
- Revenus non salariés ?
- Pensions alimentaires reçues ?
- Aides et secours financiers réguliers ?
- Autres ressources ?
- Argent placé ?
- Ressources perçues à l'étranger
- Prestations familiales versées par un organisme étranger ?
- Propriétés non louées

[Quitter](#) [Continuer](#)

Ma déclaration est composée de **2 étapes** :

① Je vérifie d'abord les ressources préremplies.

Certaines ressources sont récupérées automatiquement auprès des employeurs (les salaires) et des organismes comme France Travail ou l'Assurance maladie (les revenus de remplacement comme le chômage, les indemnités journalières...).

CHRISTOPHE F

Salaires ?

• AYMOND BRUNEL VEHICULES INDUSTRIELS

Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024
2 107 €	2 107 €	2 107 €

Nous n'avons récupéré aucune des ressources suivantes :

Accueil Allocations Demarches Profil Menu

Vous constatez une erreur ?

Les ressources sont affichées en fonction de la date de versement par l'employeur ou l'organisme.

En cas d'erreur(s), cliquez sur le bouton "Signaler une erreur" afin de modifier, supprimer ou ajouter des ressources.

[Signaler une erreur](#)

Accueil Allocations Demarches Profil Menu

Je peux cliquer sur **Vous constatez une erreur ?** puis sur le bouton **Signaler une erreur** si les ressources affichées ne sont pas correctes ②

③ Je peux ensuite ajouter d'autres ressources si je suis concerné en cochant la case correspondante.

Ce sont par exemple les pensions alimentaires, les revenus du capital, les revenus professionnels de travailleurs indépendants, les revenus perçus à l'étranger...

Selon ma situation, je vérifie, complète et valide les **ressources pour l'ensemble des membres de mon foyer** (c'est-à-dire également les ressources de mon conjoint et de mes enfants de plus de 14 ans).

En fin de déclaration, j'ai un **récapitulatif** indiquant pour l'ensemble de mon foyer les ressources récupérées et les ressources déclarées **pour validation** avant envoi à ma Caf. Je peux télécharger le récapitulatif de ma déclaration en cliquant sur le lien **recapDTR.pdf**.

Je retrouve aussi mes ressources trimestrielles déclarées dans l'Espace Mon Compte, rubrique **Consulter mes ressources**.